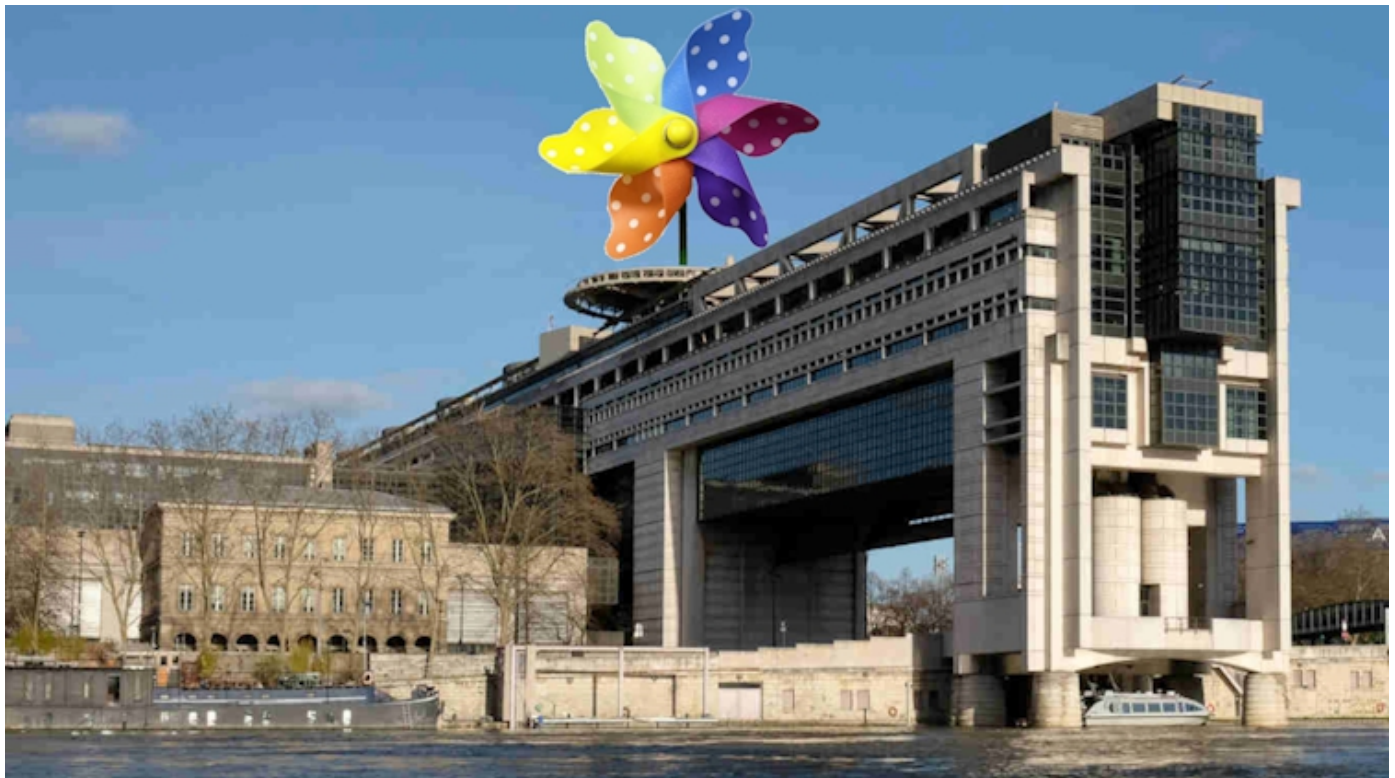




Projet de loi RIPOST







(réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens) :

le ministère vend du vent ?!



Gare aux moulins à paroles ?!

Sommaire

	Communiqué SOLIDAIRES	<i>pages 2 et 3</i>
	Compte-rendu SOLIDAIRES	<i>pages 4 à 6</i>
	 Déclaration liminaire intersyndicale	<i>pages 7 à 9</i>
	 Communiqué intersyndical	<i>pages 10 et 11</i>



Communiqué

**de SOLIDAIRES Douanes
post audience du 16/04/2026
résumant les annonces**



RIPOST : le ministère vend du vent ?!



Projet de loi RIPOST, kézako ?

A priori, c'est un projet de loi (PjL) « fourre-tout » présenté par le ministère de l'Intérieur.

Cela concerne notamment :

- les rodéos motorisés ;
- les feux d'artifice ;
- les évacuations de logement ;
- le protoxyde d'azote ;
- et la lutte contre la criminalité organisée.

Sauf que la lutte contre la criminalité organisée signifie : faire faire le travail de douanier aux gendarmes et policiers nationaux (art. 9 du PjL) !

Comment ?

- En donnant aux gendarmes et policiers nationaux les pouvoirs douaniers...
- ... ET en faisant travailler tout ce monde-là sur le rayon des douanes !



Propos du ministre : beaux de loin, mais loin d'être beaux ?!

Deux semaines après la demande d'audience intersyndicale, le ministre a reçu les syndicats douaniers pour faire 3 annonces principales.

Les voici :

- 1°) un amendement du gouvernement précisera l'art. 9 ;
- 2°) de gros recrutements auront lieu après 2027 ;
- 3°) les taux de promotion seront réhaussés.

En apparence bienvenues, elles peuvent se révéler être un triple trompe-l'œil :

- 1°) l'amendement sera écrit indépendamment des syndicats et ne constituera pas une abrogation ;
- 2°) les recrutements sont renvoyés à l'après présidentielle de 2027 ;
- 3°) une promotion en B et C signifie trop souvent seulement un gain de quelques points d'indice.



Concrétisation des annonces ministérielles : à mettre en œuvre dès mai, car il y a urgence, le projet de loi étant scélérat !

Quelles que soient les annonces et conjectures, nous ne jugeons que sur les actes. Le ministre et le Gouvernement doivent donc donner de fermes signaux et vite !

En l'état, l'article 9 du PjL entraînera un transfert des moyens de Gendarmerie et Police nationale aux dépens des communes. Pour compenser le manque, les municipalités seront obligées de recruter des effectifs de police municipale et d'augmenter les impôts locaux.

Notre solution pour augmenter le contrôle douanier : il faut des effectifs douaniers !



Gare aux moulins à paroles ?!



RIPOST : acronyme acrobatique !

R : Réponses
I : immédiates aux
P : phénomènes troublant
O : l'ordre public
S : la sécurité et
T : la tranquillité de nos concitoyens



Compte-rendu détaillé

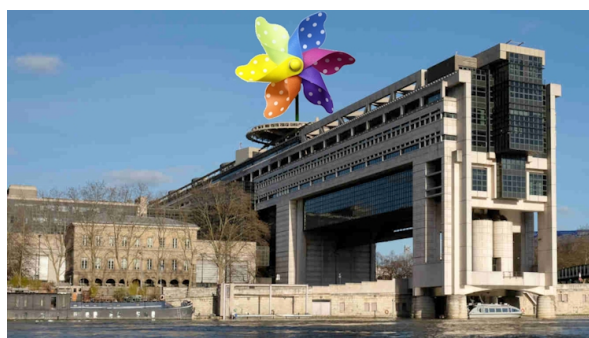
**de SOLIDAIRES Douanes
de l'audience du 16/04/2026**



RIPOST : le ministère vend du vent ?!



Introduction : une réunion attendue



Gare aux moulins à paroles ?!

Le jeudi 16 avril, le ministère a daigné rencontrer les syndicats douaniers à Bercy sur le projet de loi RIPOST (réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens).

Et tout particulièrement sur l'article 9 du projet de loi, vivement dénoncé car planifiant :

- de donner les pouvoirs douaniers aux gendarmes et policiers nationaux ;
- de faire travailler les gendarmes et policiers nationaux vers la frontière terrestre et maritime, ainsi que dans les ports, aéroports, gares ouvertes au trafic international. Bref, là où les douaniers sont particulièrement implantés !

Il était donc temps de se rencontrer !

Deux semaines tout de même se sont écoulées par rapport à la saisine intersyndicale pour organiser la tenue de l'audience.

Sans doute pour le Gouvernement n'y a-t-il pas urgence...



Le cadre des interventions syndicales : 1h de débat !

La réunion commençant à 11h30 et s'achevant... à la pause méridienne (!), il n'y eut qu'un tour de table.

Durant celui-ci, pas mal de choses ont été dites par les syndicats douaniers.

SOLIDAIRES est notamment intervenu en dressant un point de situation large :

- manque d'effectifs,
- recul de la rémunération,
- manque de reconnaissance et de perspectives de carrière,
- réformes incessantes,
- charge de travail et niveau de responsabilités qui s'accroissent sans cesse...



Les annonces ministérielles : un doux rêve ?

Monsieur David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics depuis le 22 février, avance 3 principaux éléments :

- un amendement à l'article 9 va être proposé par le Gouvernement, il y serait mentionné le principe de « *subsidiarité* », avec une douane restant prioritaire sur son terrain d'action ;
- des recrutements d'un volume « *jamais atteint depuis 10 ans* », à partir de 2027 ;
- une augmentation des taux de promotions.

À cela s'ajoute une mention quant à une attention au logement social douanier, plaidant pour de nouvelles implantations dans un cadre sécurisé.



Notre analyse syndicale : gare à la cruauté de la réalité !

De prime abord, on croirait rêver. À y regarder de plus près, il n'y a rien de véritablement engageant !

- **1°) Pour l'article 9, l'amendement gouvernemental ne prévoit pas sa suppression, simplement une précision.** Que la Douane soit « prioritaire » sur son terrain d'action, cela ne change significativement rien. En effet, cela sous-tend que :
 - la Gendarmerie et la Police nationale auront bien les pouvoirs douaniers et travailleront bien sur le « rayon des douanes », c'est-à-dire là où les personnels douaniers travaillent ;
 - la Douane sera concurrencée par deux administrations dotées d'un effectif cumulé 15 fois supérieur au sien ;
 - que la Police nationale et la Gendarmerie pourront intervenir à leur gré, sans présence de la Douane. D'ailleurs pour préparer les esprits, des opérations de mise devant le fait accompli existent déjà¹ !
- **2°) Pour les recrutements**, il ne faut selon toute vraisemblance pas s'attendre à des miracles, mais plutôt à des niveaux de recrutement de l'ordre de ceux qui avaient suivi la vague d'attentats, si toutefois leur budget n'est pas absorbé par des recrutements ou des promotions de hauts cadres ! Par ailleurs :
 - souvenons-nous de ce qui avait été programmé pour les lois de Finances 2024 et 2025 : respectivement +26 postes et +45 postes ; résultat, le sous-effectif s'est aggravé sur la période.
 - De même lors de l'audience au ministère l'année dernière (le 27/03/2025), la précédente ministre Amélie de Montchalin avait annoncé qu'« *il faut des douanes partout* ». En pratique les arrêtés de restructuration des bureaux de Saint-Brieuc et du Bourget étaient publiés la même semaine...
- **3°) Pour la hausse des taux de promotions**, au regard des actuelles grilles Fonction publique, cela aura pour effet + 5 ou 6 points d'indice en moyenne pour les encore trop rares lauréats en catégories B et C...
- **4°) Pour le logement social**, l'attention c'est bien, des moyens c'est mieux. Or pour l'instant, aucune hausse des crédits n'est annoncée pour la Masse des Douanes et pour l'Action sociale Finances logement (ASFL) !



Conclusion, la question qui tue et n'obtient pas de réponse : *Pourquoi ne pas embaucher massivement des douaniers ?!*

Le ministre n'a pas nié notre point de situation et même indiqué en évoquant certains courants de fraude (notamment via les flux de petits colis) qu'au vu de l'état de des effectifs douaniers on ne pouvait pas nous en demander plus.

Si cette considération peut sembler bienveillante elle peut toutefois cacher un piège et servir d'argument « humanitaire » au glissement des missions douanières.

Nous avons posé une question simple à laquelle nous n'avons pas obtenu de réponse : Pourquoi, alors que tout le monde s'accorde sur le fait que la douane exerce ses missions avec plus d'efficacité et à moindre coût que l'intérieur, vouloir les faire glisser vers ce dernier, qui les accomplira moins bien et pour plus cher, plutôt que d'augmenter simplement es effectifs douaniers ?

¹ Source : <https://www.nicematin.com/societe/securete/a-la-recherche-d-armes-et-stupefiants-300-vehicules-fouilles-par-les-autorites-avant-l-embarquement-a-toulon-10677915>



Déclaration liminaire intersyndicale

du 16/04/2026, *remise en page*



Paris, le 16 avril 2026

Déclaration liminaire intersyndicale

Audience auprès de Monsieur David AMIEL Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Monsieur le Ministre,

Nous sommes là parce que nous avons exigé cette audience et parce que la situation l'impose.

En effet, l'heure est grave. Le 9 avril, toutes les organisations syndicales douanières ont notifié solennellement la rupture du dialogue social à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI). Le contexte dépasse le dialogue social institutionnel. Les décisions qui menacent aujourd'hui l'avenir de la Douane relèvent du politique. Elles exigent une réponse politique. C'est pourquoi nous sommes devant vous.

Ne sous-estimez pas la voix des personnels douaniers. Depuis l'annonce du projet de loi RIPOST, ils nous ont exprimé avec force et détermination leur profonde inquiétude **doublée d'un sentiment d'écœurement**. Un manque d'engagement clair et significatif de votre part pour défendre leur profession aurait inévitablement des conséquences sur le climat social à Montreuil.

En l'état, ce projet transfère à la police et à la gendarmerie des prérogatives au cœur du métier douanier, sans aucune concertation avec les organisations syndicales représentatives. Ce texte a été préparé sans concertation interministérielle sérieuse. Quand c'est Beauvau qui écrit la partition, c'est la Douane qui paye l'addition. D'ores et déjà, des préfets appliquent cette loi avant même qu'elle n'ait été débattue à l'Assemblée.

Les faits sont indiscutables. La Douane est le premier rempart de la Nation contre les trafics. En 2025, elle a saisi 108,81 tonnes de stupéfiants dont 31,26 tonnes de cocaïne, intercepté près de 550 tonnes de tabacs de contrebande, retiré du marché plus de 20 millions de contrefaçons, et protégé les finances publiques à hauteur de 37,9 milliards d'euros. L'ONAF (Office national anti-fraude) a saisi près de 600 millions d'euros d'avoirs criminels et démantelé 44 organisations criminelles. Ces résultats sont obtenus avec 16 500 douaniers, contre 48 000 en Allemagne et 68 000 pour la Guardia di Finanza italienne.

Cet incroyable décuplement d'énergie, pour compenser les carences importantes en moyens, n'est pas sans conséquences sur le moral et la santé des douanières et douaniers **ni sans accroître l'ensemble des risques liés à leur profession**. Ils ne pourront pas tenir un tel rythme sur la durée. En parallèle, ces performances suscitent manifestement des appétits en d'autres sphères. Nous dénonçons ouvertement ces méthodes déloyales. Nos collègues méritent autre chose que des réformes conduites sur leur dos, sans eux et parfois contre eux.

Confier nos missions à des policiers et gendarmes, déjà bien surchargés, ni formés au contrôle des marchandises, ni habilités à relever les infractions douanières spécifiques, détournerait ces forces de leur rôle premier. Ce sera moins de temps, moins de personnels, moins de moyens pour assurer la sécurité à l'intérieur du territoire. Les communes en supporteront les conséquences, sans dotations étatiques en adéquation.

Un pouvoir ne crée pas une compétence.

Les flux du narcotrafic explosent. Le e-commerce écrase nos services : plus de 200 millions de déclarations en 2023, plus de 800 millions en 2025, pour des effectifs identiques à ceux de 2015.

La taxe sur les petits colis génère de nouvelles missions sans générer un seul emploi supplémentaire. Pendant que le ministère de l'Intérieur voit ses effectifs abondés, la Douane demeure la grande absente des arbitrages.

Et pourtant, qui mieux que la douane, dans toutes ses complémentarités, dans tous ses services, pour contrôler la marchandise ?

Après les transferts des missions fiscales aux résultats calamiteux, le siphonnage de nos prérogatives et les empiétements répétés du ministère de l'Intérieur, nous refusons cette nouvelle étape. La Douane n'est pas une administration à absorber, à découper ou à diluer au gré des rapports de force interministériels.

Monsieur le Ministre, le Président de la République a annoncé un « plan douanes massif » en janvier. Vous-même avez annoncé, il y a deux semaines, que ce plan ne se ferait pas sans les agents, et que les effectifs seraient renforcés dès le prochain budget. C'est difficile à croire après les manœuvres du dernier PLF (projet de loi de finances) où un amendement créant 1220 emplois douaniers a été sacrifié sur l'autel du budget d'austérité.

Vous pouvez encore corriger le tir aujourd'hui, mais il vous faudra être véritablement convaincant. Nous en attendons ce matin la traduction concrète de vos annonces... et certainement pas l'inverse au travers d'une loi qui va affaiblir notre capacité opérationnelle sans améliorer celle des autres administrations.

Nos demandes sont claires :

- Retirer l'article 9 du projet de loi RIPOST.
- Garantir le périmètre des prérogatives de la DGDDI.
- Réaffirmer publiquement que la Douane est une administration régaliennne à part entière, et non un outil qui exerce des missions régaliennes au gré des humeurs des gouvernements successifs.
- Renforcer ses effectifs de façon massive et revaloriser la reconnaissance des personnels en matière de rémunération et de carrière. La France, qui est certainement le pays de l'UE dont la réalité douanière est la plus étendue doit faire cesser son déclin douanier et se mettre au niveau de ses voisins en apportant des réponses concrètes sur les moyens à la hauteur de ses missions.

Cette rupture du dialogue social se poursuivra et tiendra aussi longtemps que nécessaire afin d'obtenir des garanties pour nos collègues. Conscients de l'urgence et refusant toute impasse, s'il le faut, nous serons bien entendu disposés et déterminés à être reçus pour porter nos revendications jusque devant le Premier Ministre.

Il vous appartient, à présent, d'apporter une réponse à la hauteur des attentes.

Pour l'intersyndicale douanière CFDT · CFTC · CGT · SOLIDAIRES · USD-FO · UNSA-CGC
Les Secrétaires Généraux



Communiqué intersyndical

du 16/04/2026, *remis en page*



Paris, le 16 avril 2026

Communiqué de l'intersyndicale douanière

Audience auprès de Monsieur David AMIEL, Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Réunie ce jeudi 16 avril au ministère de l'Action et des Comptes publics, l'intersyndicale douanière a entendu quelques premières annonces du ministre sur le projet de loi RIPOST (Réponses Immédiates aux Phénomènes troublant l'Ordre public, la Sécurité et la Tranquillité de nos concitoyens).

En l'état, elle juge ces engagements insuffisants et compte maintenir la pression.

Le ministre David AMIEL s'est engagé, au nom du gouvernement, à porter un amendement au projet de loi RIPOST pour y **inscrire « le principe de subsidiarité »** : la douane reste prioritaire sur son terrain d'action.

Il a réaffirmé que la **Douane est bien une administration régalienne à part entière**, unie et ancrée à Bercy. Selon lui, elle incarne l'Administration de la frontière, de la marchandise et des flux. À ce titre, elle y intervient en premier acteur de l'État. Les autres administrations viennent ensuite, en complémentarité, et sous son autorité afin de pouvoir coordonner les contrôles sur ses missions propres.

Le ministre a aussi annoncé des créations nettes d'emplois sur la trajectoire 2027-2030 à un niveau « inédit depuis dix ans ».

Il s'est dit prêt à ouvrir la discussion sur les taux de promotions inter et intra catégorielles et s'est engagé à soutenir la demande d'audition de l'intersyndicale devant les commissions des lois du Parlement.

Par ailleurs, le ministre AMIEL s'est montré attentif au besoin de logements douaniers et plaide pour de nouvelles implantations dans des environnements adaptés et sécurisés.

L'intersyndicale douanière prend acte. Ces annonces vont dans le bon sens si elles se concrétisent. Elles restent néanmoins sans chiffres et surtout sans garanties formelles.

L'article 9 ne sera pas retiré. Sa réécriture par amendement reste à démontrer.

Enfin, sur la reconnaissance indemnitaire : **aucun engagement. C'est inacceptable !**

La rupture du dialogue social déclarée le 9 avril reste maintenue jusqu'à traduction concrète des annonces ministérielles du jour.

L'intersyndicale douanière se rendra devant les parlementaires. Le Sénat sera la première chambre à examiner le texte dès le mois de mai. La pression ne faiblit pas.

L'intersyndicale reste unie et déterminée.

Pour l'intersyndicale douanière Cfdt · CFTC · CGT · SOLIDAIRES · USD-FO · UNSA-CGC
Les Secrétaires Généraux

Audience intersyndicale du 16/04/2026

RIPOST : le ministère vend du vent ?!



Gare aux moulins à paroles ?!



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !